

Ce point épidémio présente le bilan de la surveillance épidémiologique des arboviroses dans les Pays de la Loire au cours de la période de surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre 2022.

Nous remercions les professionnels de santé et les acteurs de santé qui contribuent chaque année à la surveillance et la lutte contre la diffusion des arboviroses sur notre territoire.

Points clés

Dans les Pays de la Loire, au cours de la période de surveillance renforcée (1^{er} mai au 30 novembre 2022) :

- **4 cas de dengue et 2 cas de chikungunya** ont été signalés.
- L'ensemble des cas identifiés était **importé**.
- **Aucun cas d'infection au virus Zika** n'a été signalé dans la région.
- **Une seule DO** a été reçue par l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire sur les 6 cas d'arboviroses signalés pendant la période de surveillance renforcée 2022.

En France métropolitaine, au cours de la période de surveillance renforcée (1^{er} mai au 30 novembre 2022) :

- 272 cas importés de dengue, 22 cas importés de chikungunya et 3 cas importés de Zika ont été notifiés.
- 9 épisodes de transmission autochtone de dengue (totalisant 66 cas) ont été documentés : 5 épisodes en Occitanie, 3 en PACA et 1 en Corse.

Sommaire

[Page 1 – Implantation du moustique *Aedes albopictus*](#)

[Page 2 – Dispositif de surveillance renforcée des arboviroses](#)

[Page 3 – Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, dengue ou Zika, 2022](#)

[Page 3 – Bilan épidémiologique 2022 dans les Pays de la Loire](#)

[Page 5 – Conclusion et perspectives](#)

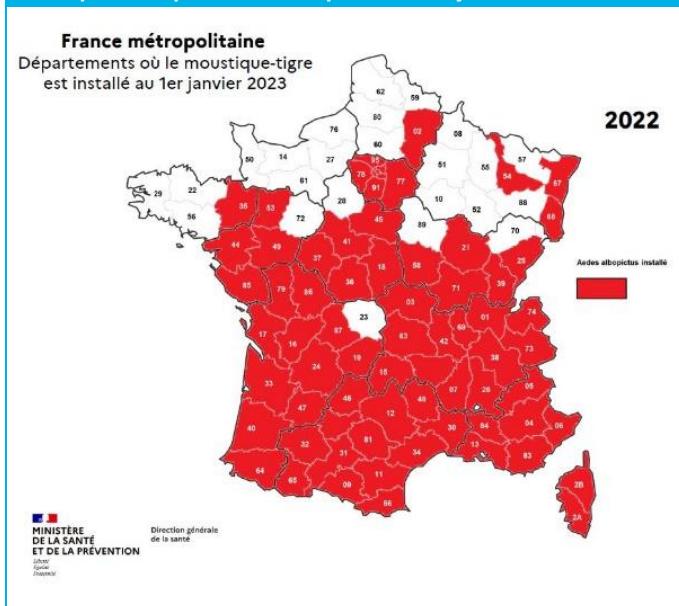
[Page 5 – En savoir plus](#)

Implantation du moustique *Aedes albopictus*

Depuis 2004, l'implantation du **moustique tigre** (*Aedes albopictus*), vecteur des virus de la **dengue**, du **chikungunya** et de **Zika** (**arboviroses**), connaît une diffusion croissante et continue sur le territoire français métropolitain.

Au **1^{er} janvier 2023**, **71 départements** de la métropole sur 96 étaient considérés comme colonisés en France [Figure 1], soit 4 départements supplémentaires par rapport à l'année précédente [l'Allier (03), l'Ille-et-Vilaine (35), le Loir-et-Cher (41) et la Haute-Loire (43)].

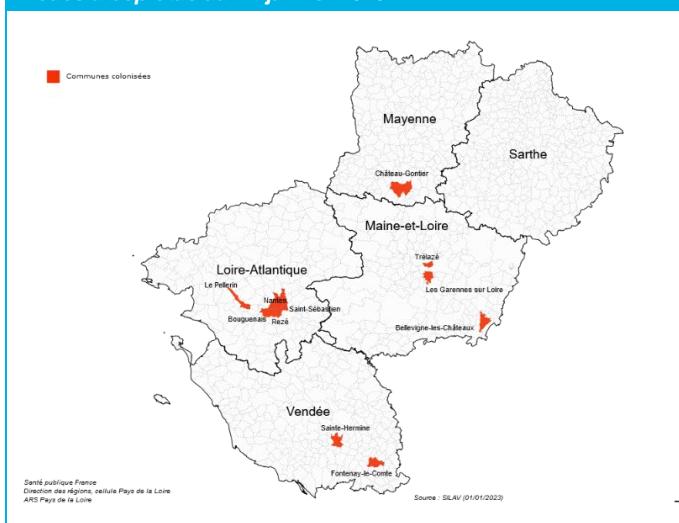
Figure 1. Colonisation des départements de France métropolitaine par *Aedes albopictus* au 1^{er} janvier 2023



En **Pays de la Loire**, *Aedes albopictus* a été détecté pour la première fois en **2014** en **Vendée** (85).

Au 1^{er} janvier 2023, il était implanté dans **11 communes** de **4 départements** de notre région [Figure 2] : en **Loire-Atlantique** (Nantes, Bouguenais, Le Pellerin, St-Sébastien-sur-Loire et Rezé), en **Maine-et-Loire** (Trélazé, Bellevigne-les-Châteaux et Les-Garennes-sur-Loire), en **Mayenne** (Château-Gontier) et en **Vendée** (Fontenay-le-Comte et Sainte-Hermine).

Figure 2. Colonisation des communes des Pays-de-la-Loire par *Aedes albopictus* au 1^{er} janvier 2023



Dispositif de surveillance renforcée des arboviroses

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des maladies à déclaration obligatoire (DO), cela signifie que tout cas biologiquement confirmé doit être signalé toute l'année et sans délai à l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'aide du formulaire CERFA dédié, quel que soit le département de survenue.

Du 1^{er} mai au 30 novembre, période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, une surveillance épidémiologique et entomologique renforcée est mise en place sur tout le territoire métropolitain pour ces pathologies.

Les objectifs de cette surveillance sont notamment de prévenir l'installation de chaînes de transmission autochtone issues de cas importés de zones où ces arbovirus circulent activement (régions intertropicales principalement), de renforcer la lutte contre les moustiques vecteurs et de sensibiliser la population et les professionnels de santé.

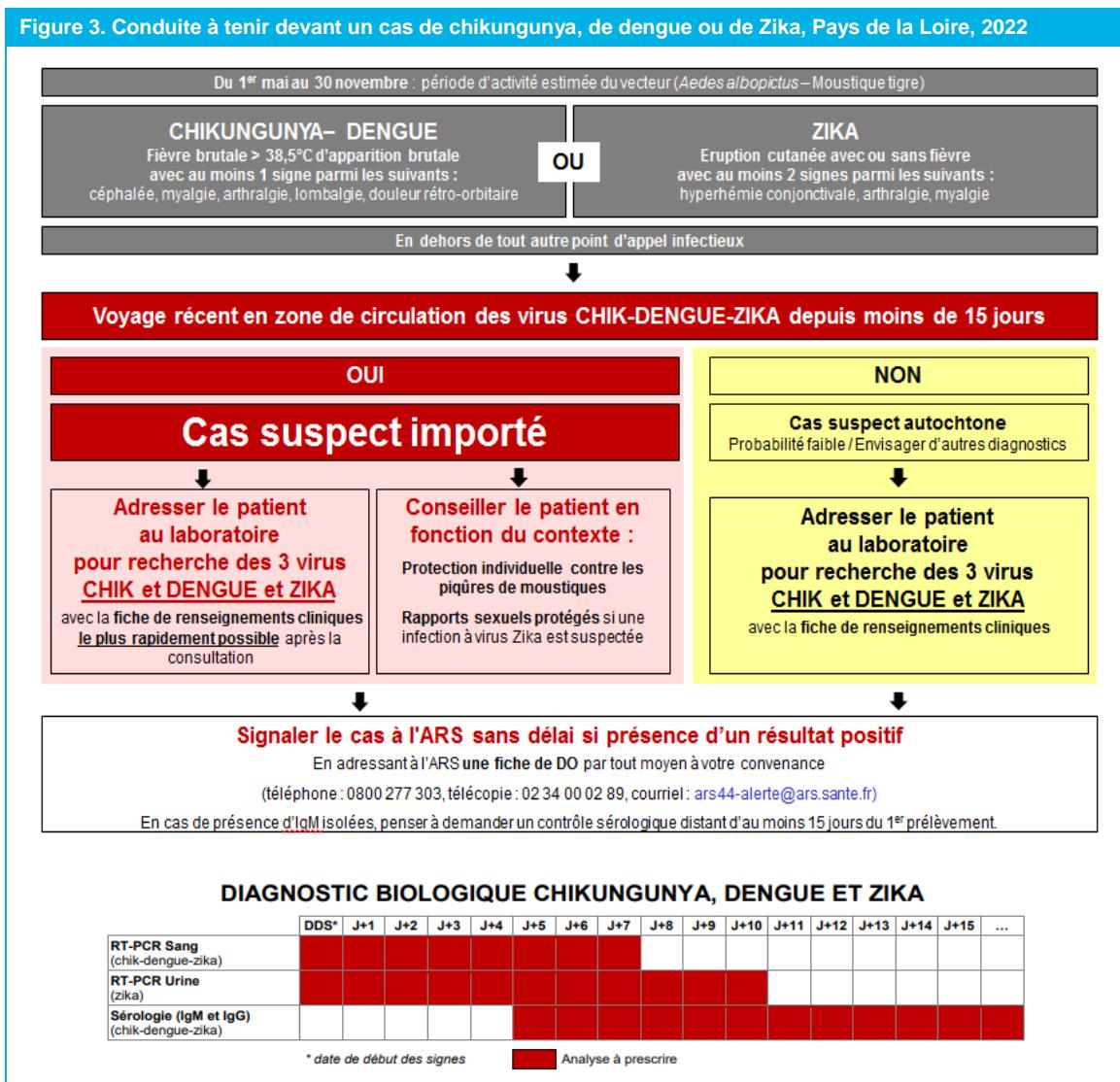
En complément, pendant cette période de surveillance renforcée, la surveillance épidémiologique prend en compte les diagnostics d'arboviroses provenant des laboratoires privés Biomnis et Cerba, qui sont analysés deux fois par semaine par

Santé publique France Pays de la Loire : ce système de **rattrapage laboratoire** permet d'identifier et de répertorier les cas qui n'auraient pas été déclarés par le système de DO.

Chaque cas signalé déclenche alors une investigation épidémiologique et entomologique afin de déterminer **le statut importé ou autochtone du cas**, investiguer la **présence du moustique tigre** sur les lieux fréquentés par le cas pendant sa période de virémie (J-2 à J+7 à partir du début des signes) et, le cas échéant, mener des **actions de lutte anti-vectorielle** (destruction des gîtes larvaires, traitements larvicides et adulticides effectués en Pays de la Loire par le laboratoire Inovalys et la société Rentokyl).

Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, dengue ou Zika, 2022

Figure 3. Conduite à tenir devant un cas de chikungunya, de dengue ou de Zika, Pays de la Loire, 2022



Bilan épidémiologique 2022 en Pays de la Loire (données extraites le 01/08/2023)

En Pays de la Loire, pendant la période de surveillance renforcée (1^{er} mai au 30 novembre 2022), **4 cas confirmés de dengue** ont été signalés, principalement au mois d'août, et **2 cas confirmés de chikungunya** aux mois de mai et juin [Figure 4].

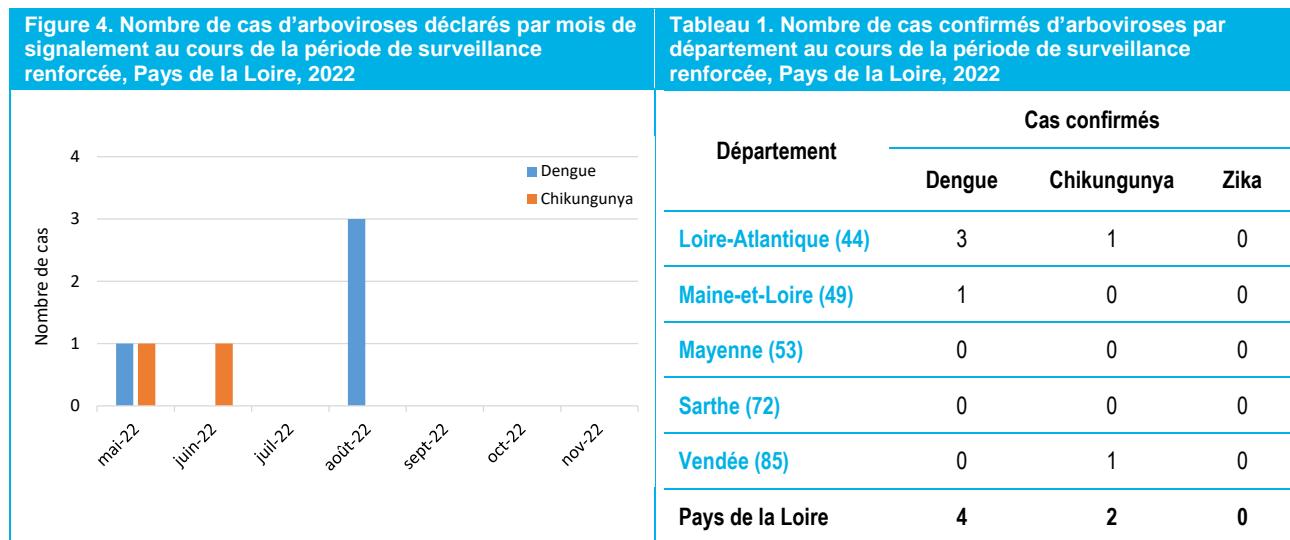
Il n'y a eu **aucun cas d'infection à virus Zika** signalé dans la région.

Une seule DO a été reçue par l'ARS pour l'ensemble des cas signalés pendant la période de surveillance renforcée 2022. Les 5 autres signalements provenaient du **système de rattrapage laboratoire**.

Le délai médian entre la date de début des signes et le **prélèvement** était de **9 jours**, et de **14 jours** pour le **signalement**.

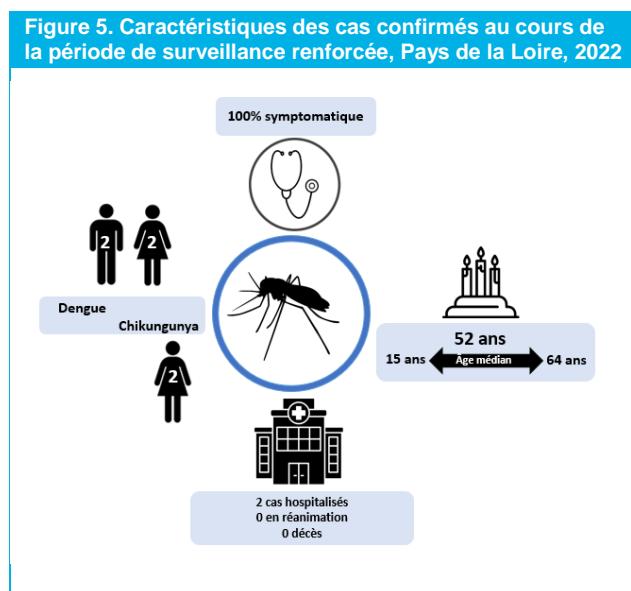
La majorité des cas confirmés (4 sur les 6) étaient en **période de virémie** (J-2 à J+7 à partir du début des signes) pendant qu'ils séjournaient en Pays de la Loire.

Seuls **trois départements** étaient concernés (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée), et la majorité des cas se trouvaient en Loire-Atlantique [Tableau 1].



Tous les cas étaient **importés** : Cuba (n=2), Indonésie (n=2), Brésil (n=1) et Thaïlande (n=1).

L'âge médian des cas était de **52 ans** [minimum : 15 ans pour le chikungunya et 33 ans pour la dengue – maximum : 64 ans] et les **femmes** représentaient 4 cas sur les 6 (et la totalité des cas de chikungunya). Parmi eux, **2 cas de dengue ont été hospitalisés** et aucun décès n'a été recensé [Figure 5].



Au niveau national, l'année 2022 a été marquée par le signalement de **neuf épisodes de transmission autochtone de dengue** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse¹. Sur les 8 sérotypes identifiés, 3 étaient de sérotype 3 (DENV-3) et 5 de sérotype 1 (DENV-1). Il s'agissait de la première transmission documentée du sérotype 3 en territoire métropolitain.

Le cas primaire importé à l'origine de la transmission autochtone a été retrouvé dans 2 des 9 épisodes : un par le rattrapage laboratoire et l'autre par l'enquête en porte-à-porte, aucun n'a fait l'objet d'une déclaration obligatoire par un professionnel de santé. Le cas index autochtone a été signalé par un professionnel de santé pour 6 des épisodes et par rattrapage laboratoire pour les 3 autres.

Conclusion et perspectives

Le nombre de cas d'arboviroses signalés en 2022 était **faible et stable** par rapport à l'année 2021 (n=7).

Comme l'année dernière, seul **un de ces 6 cas** a fait l'objet d'une **déclaration obligatoire** : un travail de renforcement de la campagne de sensibilisation des professionnels de santé a ainsi été mené avec l'ARS des Pays de la Loire en amont de la saison 2023. En effet, les professionnels de santé et les laboratoires ont un rôle majeur dans cette surveillance et ce tout au long de l'année. Leur mobilisation concernant la déclaration obligatoire doit se poursuivre pour permettre une surveillance réactive de ces arboviroses, notamment au cours de la période de surveillance renforcée.

L'implantation du moustique poursuit son extension sur le territoire ligérien avec notamment le passage de la ville de Nantes en commune colonisée en 2022. Le risque d'un épisode de transmission autochtone devient ainsi de plus en plus réel et les mesures de surveillance et de prévention doivent se poursuivre.

En savoir plus

Dossiers thématiques Santé publique France : la [dengue](#), le [chikungunya](#), le [Zika](#)

Dossiers thématiques ARS Pays de la Loire : [Aedes albopictus](#), [kit de communication « Surveillance et lutte contre le moustique tigre »](#)

Formulaires CERFA : [dengue](#), [chikungunya](#) et [Zika](#)

Pour signaler la présence du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Les mesures de prévention face au moustique tigre : [voyage dans une zone à risque, éliminons les lieux de ponte](#)

Centre national de référence (CNR) des arbovirus : www.cnr-arbovirus.fr

¹ Calba C, Cochet A, Jourdain F, Grard G, Durand GA, Guinard A, et al. Surveillance des arboviroses en France métropolitaine : nette augmentation des cas de dengue autochtone en 2022. *Bull Épidémiol Hebd.* 2023;(14):248-54.

Le point épidémio

Remerciements à nos partenaires :

- L'ensemble des professionnels de santé (médecins et biologistes) participant à la surveillance
- Les équipes de l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale
- Le Centre national de référence (CNR) des Arbovirus
- Les laboratoires Biomnis et Cerba
- Le laboratoire Inovalys



Rédacteur en chef

Lisa King

Responsable de

Santé publique France Pays de la Loire

Equipe de rédaction

Noémie Fortin

Gwénola Picard

Julie Prudhomme

Jeanne Perrot

Sophie Hervé

Ronan Ollivier

Delphine Barataud

Pascaline Loury

Anne-Hélène Liebert

Florence Kermarec